



CCCPS / 2024 / DE036
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Hervé MARITON et Frédéric TEYSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) Panneaux photovoltaïques sur terrains tennis couverts n°2024-01 - Budget annexe production ENR

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le projet de couverture de deux terrains de tennis à Crest a été approuvé lors du ROB 2024. De la même manière qu'une autorisation de programme a été créée sur le budget principal pour une meilleure gestion comptable de la partie études et travaux de l'opération, il est proposé de créer une autorisation de programme sur le budget annexe production ENR pour la partie liée à l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Cette autorisation couvrira la totalité de la dépense d'investissement à venir. Cette dernière est évaluée à la date du Conseil Communautaire. Il convient également de se prononcer sur les crédits de paiements qui représentent la répartition des crédits par exercice budgétaire.

Pour 2024, les crédits budgétaires s'élèvent à 5 000 € HT. Les dépenses totales à engager sur la totalité de l'autorisation de programme sont de 262 331 € HT.

Il est proposé d'ouvrir cette autorisation de programme jusqu'en 2025 et selon les modalités suivantes :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

DEPENSES			
Comptes	Total HT	BP 2024	BP 2025
Frais d'étude et maîtrise d'œuvre	10 000.00	5 000.00	5 000.00
Travaux	252 331.00		252 331.00
TOTAUX	262 331.00	5 000.00	257 331.00

RECETTES			
Comptes	Total HT	BP 2024	BP 2025
Avances BP3CPS	252 331.00		252 331.00
Autofinancement	10 000.00	5 000.00	5 000.00
TOTAUX	262 331.00	5 000.00	257 331.00

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'ouvrir une autorisation de programme n° ENR 2024-01 sur le budget annexe production d'ENR pour mettre en œuvre le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terrains de tennis couverts à Crest en validant le budget prévisionnel ci-dessus.

III. Visas

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2311-3 et R2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M4 ;
VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 février 2024 ;
VU l'avis favorable de la commission finances et prospectives élargie au Bureau en date du 12 mars 2024 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver l'autorisation de programme n° ENR 2024-01 jusqu'au 31 décembre 2025 sur le budget annexe production d'ENR,
- 2) de valider le budget prévisionnel ci-dessus de l'autorisation de Programme N°2024-02.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Catherine MERIEAU
Secrétaire de séance

Le 28 mars 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

